



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien d'un projet de parc éolien malgré l'opposition

Question écrite n° 14188

Texte de la question

Mme Mathilde Paris alerte Mme la ministre de la transition énergétique au sujet de la construction et de l'exploitation d'un projet d'énergie éolienne à Varrenes-Changy malgré l'opposition des élus, des habitants et de la commission d'enquête. La troisième circonscription du Loiret est concernée par la construction de ce projet éolien, qui touchera notamment les communes du Molinet-sur-Solin, les Choux et Langesse. En effet, la société Les Ailes du Gatinais souhaite implanter un projet éolien à Varrenes-Changy, un projet sur lequel les commissaires enquêteurs ont émis un avis défavorable il y a quelques mois, dénonçant diverses défaillances. Les élus locaux se sont fortement mobilisés également en votant contre le projet dans le cadre des conseils municipaux tout comme les habitants et les associations qui ont multiplié les événements pour manifester leur opposition et ont récolté des centaines de signatures dans le cadre de pétitions. Malgré ces diverses manifestations en défaveur du projet éolien, la préfète du Loiret a pris un arrêté en date du 2 novembre 2023 visant à autoriser la construction de ce même parc éolien. L'autorisation de ce projet malgré la forte opposition qu'il rencontre sur le territoire interpelle. Les projets éoliens apparaissent ainsi comme imposés par l'État et les Gouvernements successifs, sans véritable concertation ni prise en compte des critères d'acceptabilité locale. L'éolien terrestre est le type d'énergie renouvelable le plus contesté en raison de ses impacts sur les paysages et la biodiversité. Il s'agit d'un véritable gâchis financier du fait de l'intermittence de ce moyen de production et dont les effets sur la santé humaine et animale sont insuffisamment pris en compte, tout comme la perte de valeur du patrimoine des riverains (baisse de la valeur mobilière des habitations de 30 à 50 % sur toutes les habitations situées à moins de 2 km voire jusqu'à 6 km, sans aucune indemnisation). Au regard de tous ces éléments, Mme la députée demande à Mme la ministre de reconsidérer l'implantation et le développement de ce projet éolien largement dénoncé et refusé par les élus, les associations, les habitants et les membres de la commission d'enquête.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Paris](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14188

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 41

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)